

A LA UNE

La RETRAITE Progressive

Depuis le 1er septembre 2025 elle est possible
dès **60 ans***, n'hésitez pas à nous consulter !



LES BONS PLANS



L'uNSa est un des administrateurs du C.G.O.S.

Après avoir fait la **mise à jour de vos dossiers**, vos demandes de **prestations** seront **prises en compte** même si le CGOS n'a pas encore actualisé vos droits pour l'année. N'attendez pas !

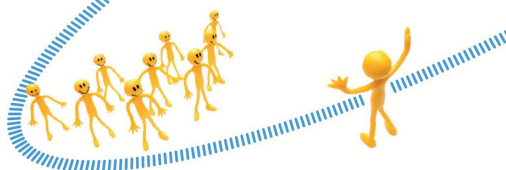
ACTUALITÉS



Depuis le 1er mars 2025, l'indemnisation des fonctionnaires, titulaires et contractuels, pendant les trois premiers mois d'un **congé de maladie ordinaire** passe de 100 % à **90%** du traitement indiciaire.



RENSEIGNEZ-VOUS SUR VOS DROITS ET DEVOIRS.



ANTICIPER, C'EST SE PROTÉGER.



Octobre Rose

Pourquoi ADHERER à l'uNSa ?

Une cotisation annuelle à partir de **73euros**, en partie **déductible de vos impôts**, un **CE** et une **protection juridique**. Accédez aussi à **nos informations** dont « *droits et devoirs* ».
Nous contacter pour plus de détails.

L'uNSa, des professionnels à votre service, **conseils** et **accompagnement** au quotidien tout au long de votre carrière.

DETACHEMENT
DISPONIBILITÉ

TITULARISATION
FORMATION

TELETRAVAIL
ACCIDENT DU TRAVAIL

AVANCEMENT
RETRAITE

